



## Compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2016

**Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.**

Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 15 septembre 2016 à 15 « voix » sur 15 « présents » et 1 procuration.

\* **OBJET : Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe de 17 heures et création d'un poste d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe de 22.**

Compte tenu de la réorganisation du secrétariat, il convient de supprimer les emplois correspondants. Le Maire propose à l'assemblée : la suppression de l'emploi d'Adjoint d'Animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires, et la création de l'emploi d'Adjoint d'Animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire.**

\* **OBJET : Approbation du projet de modification des statuts de la CCPR rendu nécessaire par la Loi NOTRE du 7 août 2015.**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 68-I de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) du 7 août 2015, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent mettre en conformité leurs statuts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec les nouvelles dispositions induites par la présente loi. Ainsi, une nouvelle actualisation des statuts de la communauté de communes est nécessaire.

Les modifications apportées aux statuts sont les suivantes et devront entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- La suppression de l'intérêt communautaire afférent aux zones d'activités.
- La suppression de l'intérêt communautaire afférent aux actions de développement économique.
- La création d'une compétence « politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».
- Le basculement de l' « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » à ce jour qualifié de compétence optionnelle en compétence obligatoire comme la loi NOTRE le prévoit.
- Le basculement de l' « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés : collecte ; traitement ; opération de tri sélectif ; déchetterie » à ce jour qualifié de compétence optionnelle en compétence obligatoire comme la loi NOTRE le prévoit.

Par ailleurs, et afin de se conformer à la loi MAPAM du 27 janvier 2014, il est inséré une compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement » qui sera prise au plus tard au cours du dernier trimestre 2017 et en tout état de cause au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**En outre, l'assainissement, à ce jour compétence optionnelle de la CCPR, basculera en compétence obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme la loi NOTRE le prévoit.**

**Il est également prévu que la CCPR se dotera d'une compétence « eau », au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, comme la loi NOTRE le prévoit.**

Enfin, il est rappelé que la loi pour l'Accès au Logement et en Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 institue le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en qualité de compétence obligatoire pour les communautés de communes à compter du 27 mars 2017.

L'article 136 de la présente loi autorise la dérogation au transfert de cette compétence si 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des communes concernées se prononcent défavorablement dans les trois mois qui précèdent le 27 mars 2017 (du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017).

En conséquence, l'actualisation des statuts proposée se limite à la mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRE sans anticipation sur la décision des communes quant à la compétence PLU.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération n°2016/123 du 21 septembre 2016, approuvant diverses modifications des statuts de la communauté de communes du pays roussillonnais. La procédure de modification statutaire implique, selon les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment de son article L5211-17, une délibération du conseil communautaire initiant la procédure de modification des statuts ainsi que des délibérations concordantes des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI puis un arrêté préfectoral.

Les explications complémentaires apportées, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les modifications proposées des statuts de la communauté de communes du pays roussillonnais.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve** les statuts modifiés de la communauté de communes en conformité avec la Loi NOTRe.

#### \* **Objet : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune d'Assieu**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes. Il précise que conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise compte tenu du changement de Conseil Municipal

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette proposition** et décide l'octroi annuel au taux de 100 % de l'indemnité spéciale de conseil fixée par l'article 4 de l'arrêté susvisé, à Monsieur GRAND Robert, receveur en service.

#### \* **Objet : Décision modificative n° 2**

Cette modification a pour objet :

- diminution du compte D 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres chapitre 65 : 2520 euros
- augmentation du compte D 73925 Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales chapitre 014 : 2520 euros

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2.**

#### \* **Projet d'activité libérale de sophrologie**

L'activité se passerait à la cure qui a besoin d'un rafraichissement de peinture et d'une plateforme béton pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Des devis ont été reçus : 3 099,50 euros HT pour la peinture et 660,00 euros pour la plateforme. **Le conseil approuve à l'unanimité la réalisation des travaux nécessaires.**

#### \* **Rapport d'activité de la CCPR (assainissement – ordures ménagères)**

Rappel : Il y a 6 déchetteries au service la CCPR sur notre territoire. Louis MONNET présente le rapport chiffré de 2015, les comparatifs des données par rapport à 2014, idem par rapport aux données régionales. Il relate l'exposé sur le traitement et la valorisation des déchets qui a été fait ainsi que les divers coûts du service en 2015.

Présentation de l'assainissement (332 km de canalisation sont gérés par la CCPR). Point sur le lagunage d'Assieu

#### \* **Benne à verres et à vêtements**

Proposition de les installer à l'essai rue des Bruyères après le Pont du désir.

### \* **Projet local ACCA, local ABAC et City stade**

Des chiffrages sont en cours en vue des demandes de subventions. Des chiffrages pour la mise aux normes accessibilité de différents bâtiments communaux sont également en cours

### \* **Bilan activité du syndicat action social et sportive des 4 villages et Centre Social des 4 vents**

Jean-Michel SEGUI présente l'organigramme du personnel et présente les nouveautés du centre (de nouvelles activités adultes ont débuté en septembre)

### \* **Projet boulangerie**

Suite à un entretien entre Monsieur VILLARD, des personnes de l'entreprise APA (mobilier boulangerie) et l'architecte, un plan a été proposé. Le contrôle amiante a été fait. Tout est normal.

Si possible, les travaux commenceront début de l'année 2017 pour une ouverture septembre 2017

### \* **Voierie :**

#### **Pont du RICHOUX**

Lundi 17 octobre à 14 h 30 réception des travaux et ouverture à la circulation.

#### **Enfouissement rue de la Coquillonne**

Fin des travaux décalés à une date ultérieure (novembre décembre 2016)

#### **Fossé chemin du Planta**

La consolidation des accotements se fera d'ici novembre 2016

#### **Trottoirs rue des Bruyères**

Le cheminement piéton en gravillons est en projet. Un plan (Avant-projet sommaire) a été réalisé. Attention il faut maintenant reprendre chaque parcelle dans le domaine communal et donc contacter chaque propriétaire

### \* **Compte rendu des commissions et des syndicats intercommunaux**

#### **Commission école**

Les réunions de rentrée avec les parents sont terminées. La classe de CE2 – CM1 a eu quelques problèmes car les enseignants sont 2 jeunes « recrues » et les parents semblent inquiets.

La commission école a assisté aux réunions.

Les élections des parents d'élève ont eu lieu vendredi 7 octobre 2016. Il y a eu 30 % de votants.

Le 08 novembre à 18 h 00 aura lieu le premier conseil d'école.

Tableau interactif : la demande est abandonnée pour l'instant. Par contre il faudrait équiper les 4 classes de vidéoprojecteurs et d'un PC portable.

TAP : les inscriptions pour la 2<sup>ème</sup> période sont en cours. Il y aura 8 ateliers.

- Jumbe du CIEM
- Diététique
- Informatique
- Skate
- Bricolage
- Tricot

- Découverte danse orientale
- Cuisine pâtisserie

Le cirque reviendra en 3<sup>ème</sup> période.

Il y a actuellement un problème de remplacement d'accompagnant du centre social donc un soir de TAP sera annulé

Sou des Ecoles : il manque de volontaires

Prochaine réunion de la commission école : le 07 novembre à 19 h 00

### **Plaques et rues**

Eric FAVRE présente une vue aérienne présentant les discordances rue de la Coquillonne.

Des changements de numéros sont donc à prévoir.

Une nouvelle rue verra le jour sur les Artilliers 2. Proposition : « rue des champs »

Prochaine réunion de la commission le 17 octobre.

### **\* Divers**

Lotissement « le Tarare » Le président du lotissement a proposé à la mairie un terrain à l'euro symbolique

Le conseil réfléchit à cette proposition

### **\* Agenda**

11 novembre : rendez-vous à 10 h 00 pour préparer le défilé

16 décembre : vœux du personnel à 19 h 00

**Fin de séance à 23h45**

**Prochain Conseil Municipal : 21 novembre 2016 à 20h**